

# Les bras m'en tombent... Les juges de Melun ont annulé l'OQTF de Douaïmn !!!

écrit par Patrick Jardin | 7 février 2025





**Les bras m'en tombent : Comme si dans cette affaire la France n'avait pas été assez ridiculisée, les juges gauchos du tribunal de Melun ont annulé la mesure OQTF de Doualemn ! Il a en plus droit à une indemnité de 1200 euros et une autorisation provisoire de séjour...**

Oui, oui ,vous avez bien lu... Déjà que les flics ont toutes les peines du monde à les arrêter et la France à les expulser et bien nos juges rouges, eux, ont trouvé la parade, ils annulent une décision de... justice ! Voilà une ordure qui hait la France et ne s'en cache pas, l'insulte sur les réseaux sociaux, fait d'abord l'objet d'une OQTF et est expulsé vers son pays d'origine... Mais l'Algérie refusant d'accueillir ses propres déchets nous le renvoie faisant déjà à l'époque passer la France pour des moins que rien ! Cela dit nos politiques sont largement complices et coupables de ces problèmes car ils ont en main tous les arguments pour que l'Algérie reprenne ses racailles. Suppression de western union, des visas, du regroupement familial, du droit du sol, des doubles nationalités, de toutes les aides sociales

et si ce n'est pas suffisant confiscation de tous les biens détenus en France par des Algériens... Faite-moi confiance, en 48 heures le problème serait réglé, il y en a marre de se faire damer le pion par ces bédouins qui nous coûtent 9 milliards par an !

**Donc une fois revenu en France, ce triste barbu a été détenu dans le centre de rétention à Mesnil-Amelot.** Mais c'était sans compter sur les services de l'injustice Française la plus conne du monde qui s'oppose à une nouvelle décision du ministère de l'intérieur d'expulser cet étron nauséabond qui n'a rien à faire chez nous, qu'on le renvoie manu militari au beau milieu du désert en le larguant si il le faut en parachute et si par hasard au lieu de lui donner un parachute on lui donne un sac Tyrolien ce n'est pas moi que cela va déranger !

Au lieu de cela... Saisi en urgence, le juge a *«enjoint à l'autorité préfectorale de réexaminer la situation de l'intéressé dans un délai de trois mois et de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour durant le temps de ce réexamen»*, selon un communiqué du tribunal. Elle est pas belle la vie ? En toute franchise essayez de faire le même bordel à Alger et vous allez voir comment cela va se passer mais voilà vous êtes en France le pays dirigé par les plus cons du monde avec la justice la plus conne du monde (la preuve ils ont fini par avaler à l'Assemblée Nationale un budget quasi similaire à celui de Barnier et c'est passé crème. Seuls les LFI ont déposé une motion de censure que ni les socialopes ni les gauchos du RN n'ont accepté !

**Me voilà rassuré et n'y voyez aucun trait d'humour : le ministère de l'Intérieur va faire appel de cette décision.** Cet appel sera non suspensif, nous indique-t-on. Beauvau compte également continuer la procédure d'expulsion, avec une saisie de la Commission départementale d'expulsion des étrangers (COMEX) prévue

le 19 février prochain. Nul doute que cette fois il ne fera pas qu'un seul aller-retour sauf si Retailleau Macron et Moussa ne lèchent pas encore les babouches de Tebboune. A propos, j'ai entendu dire que ses fils étudiaient (sur notre compte bien sûr à Paris mais ne vous inquiétez pas cela fait partie des 9 milliards qu'ils nous doivent). Peut-être que si il n'acceptait pas de reprendre sa racaille nous pourrions expulser ses fils ? Peut-être ceux-là il les accepterait ?